

	<p>Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY</p> <p>Tél.03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : <a href="mailto:mairie.creancey@orange.fr">mairie.creancey@orange.fr</a></p>	<p><b>ARRETE DU MAIRE</b></p> <p><b>A2021-53</b></p>
---	--	--

**PORTANT POLICE DE CIRCULATION REALISATION SONDAGES RD18  
CARREFOUR RUE DU CHENE ET RUE D'ARNAY – SEPTEMBRE 2021**

Le Maire de la Commune de CREANCEY , VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 3221-4
- L'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4<sup>ème</sup> partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire ;
- Le Code de la route et notamment les articles R.411-8 et R.413-1 ;
- La demande en date du 30 août 2021 par laquelle M. Virgile MEULNET, représentant la société IPGC à Fontaine les Dijon, demande de **réglementer la circulation pour les travaux de sondages sur le pont de la RD 18** sur le domaine public au droit du carrefour de la Rue du Chêne et de la Rue d'Arnay ;

**Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de réglementer la circulation au droit du carrefour de la Rue du Chêne et de la Rue d'Arnay , pendant la durée des travaux de sondages sur le pont situé sur la RD 18;**

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La police de circulation est mise en place comme suit pendant toute la durée des travaux de sondages prévus le 13 septembre 2021 de 10h00 à 17h00 :

- Les Rues du Chêne et d'Arnay seront en circulation alternée par des feux tricolores sur une partie située à proximité du pont de la RD 18 ;
- Empiètement sur la chaussée d'un largeur d'environ 3 mètres ;
- La vitesse sera limitée à 30 km/h ;
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds ;
- Interdiction de dépasser pour tous véhicules ;

**ARTICLE 2 :**

La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, sous le contrôle de l'autorité de police compétente.

**ARTICLE 3 :**

L'entreprise affichera cet arrêté à chaque extrémité de la section concernée de la voie pendant toute la durée du chantier.

**ARTICLE 4 :**

L'entreprise IPGC est chargée en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,  
affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancey, le 30 Août 2021

Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT


